

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE COMMERCE
DE ROCHEFORT ET TONNAY-CHARENTE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt et un mars à dix heures,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 10 mars 2023, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de Réunion du port de commerce à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	x	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		x
M. Christophe SUEUR		x
Mme Ghislaine GUILLEN	x	
Mme Fabienne LABARRIERE	x	
M. Christophe BERTAUD		x
M. Hervé BLANCHE	x	
M. Sébastien BOURBIGOT		x
M. Alain BURNET		x
M. Emmanuel ECALE		x

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		x
Mme Françoise de ROFFIGNAC (<i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i>)		x
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		x
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	x	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		x
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		x
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	x	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)		x

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		x
M. Olivier TREGRET - CARO		x
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		x
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental	x	
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		x
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	x	

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	6
Nombre de Membres votant :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
Votes Pour :	6
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2023/10**OBJET : Prestations informatiques et numériques : retrait du Syndicat Mixte SOLURIS**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 5211-19 et 5211-25-1,

Considérant la nécessité que le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente se dote d'un système informatique indépendant suite à la mise en place du Règlement Général pour la Protection des Données,

Considérant la convention d'adhésion entre le Syndicat Informatique de Charente-Maritime SOLURIS et le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente en date du 3 janvier 2019,

Considérant, qu'afin de permettre à SOLURIS de continuer à percevoir le FCTVA, il est proposé de retirer le Syndicat Mixte du port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente de la liste des adhérents à SOLURIS dès l'année 2023, et de signer une convention de prestations de service,

Considérant la demande de retrait de SOLURIS par son Comité Syndical par délibération n°202209 du 30 mars 2022 et n° 202249 du 2 décembre 2022,

Considérant l'article 8.2 - conditions de retrait des statuts du Syndicat Mixte SOLURIS,

Considérant la convention de service conclue avec SOLURIS le 28 décembre 2022,

AR Prefecture

017-200073690-20230321-D2023_10-DE
Reçu le 29/03/2023

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE :

- d'approuver les termes de la convention de retrait au Syndicat Informatique de la Charente-Maritime SOLURIS,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention,

Adopté à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS



AR Prefecture

017-200073690-20230321-D2023_10-DE
Reçu le 29/03/2023